

ADMINISTRATION.

LA PATRIE

Paraît tous les jours à 6 heures du matin.
Le dimanche paraît à 7 heures du matin.
Les abonnements partent du 1er du mois.
Les annonces partent du 1er du jour.
L'abonnement est payable d'avance.
Les annonces sont payables à la semaine.

ABONNEMENT

UN AN \$4.00
SIX MOIS \$2.00
TROIS MOIS \$1.00

BUREAU DU JOURNAL

99 et 101 rue St-Gabriel.

LE PEUPLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.
Paraît tous les samedis. Les abonnements partent du 1er du mois.

ABONNEMENT

UN AN \$1.00
SIX MOIS \$0.50

ANNONCES

Les annonces sont payables à la semaine.
Les annonces sont payables à la semaine.
Les annonces sont payables à la semaine.

H. BEAUGRAND

Directeur du Peuple et de la Patrie.

LA PATRIE

Montreal, 18 Janvier 1881.

COURRIER

Un membre du nouveau syndicat dit que des capitalistes anglais ont offert de souscrire \$10,000,000 au fond capital de la compagnie.

Un annonceur M. le grand vicar Crevier est sérieusement malade à Marjville. M. Crevier est un des plus anciens abbés du diocèse de Saint-Hyacinthe.

On assure, dit l'Electeur, que M. Tard, député de Bonaventure, a adressé sa démission, à l'Assemblée législative, et qu'il y a déjà plusieurs jours.

Ce pauvre diable de Bouchard est maintenant rédacteur-en-chef du Journal de Québec.

Côté, Flynn et Bouchard : En voilà un journal rédigé par un trio de tendus.

Hier, le nouveau syndicat a déposé \$1,350,000 au crédit du gouvernement fédéral. M. Gibson lui a déposé \$500,000, les syndicats demeurant à Toronto ont fourni \$500,000, MM. MacLaren, Caruthers et Gilmore \$100,000 chacun, et M. Lovitt \$50,000.

Les élections municipales françaises ont eu lieu dimanche et d'après les résultats connus jusqu'à présent, ont abouti au succès des républicains modérés.

Tringuet et trois autres candidats porteurs sur la liste de Rochefort ont été élus. Les réactionnaires n'ont eu qu'un conseiller.

Dit-on "char" ou "wagon de chemin de fer" ? On emploie indifféremment l'un ou l'autre, mais M. Oscar Dunn, dans son glossaire franco-canadien opine pour "char" en disant que ce mot "est bien préférable à wagon et tramway qui n'ont pas même le mérite de trouver toutes leurs lettres constitutives dans l'alphabet français.

Les nominations des registraires pour le Nord-Ouest sont arrivées à Winnipeg. Le gouvernement provincial veut annexer à la province une partie du territoire sur lequel les nouveaux fonctionnaires remplissent leurs fonctions, et naturellement les ministres murmurent en voyant le gouvernement fédéral les dépouiller d'avance d'un patronage assez important.

Voici un tableau indiquant les représentations données la semaine dernière à Chicago par la troupe de Mlle Sarah Bernhardt, avec le chiffre des recettes pour chacune :

Lundi, Adrienne Lecouvreur \$18,065
Mardi, Frou Frou \$18,482
Mercredi, Le Sphinx \$2,005
Jeudi, La Dame aux Camélias \$4,477
Vendredi, Thérèse \$2,675
Samedi, Maitresse \$3,872

Total pour la semaine \$30,234

Les 12 représentations de Chicago ont été le nombre de celles données à Paris pendant la semaine dernière, et le total des recettes à \$227,450. C'est une moyenne de \$3,610 par représentation.

Le Nouveau-Monde, pas l'ancien,

parle de la Patrie qui distille régulièrement six fois par semaine les verbes du radicalisme avec les pavés de l'ennemi.

Pour du toupet, voilà ce qui s'appelle du toupet !

Existe-t-il en Amérique, une feuille qui a réussi à se faire une réputation plus universellement narquoise, que ce pauvre Nouveau-Monde qui, pour échapper au sommeil qui l'accable, change deux fois de nom dans un an ?

Demandez au premier venu, au premier passant que vous rencontrerez dans la rue, quel est le comble de la platitude et de l'insignifiance dans le journalisme franco-canadien et l'on vous répondra sans hésiter : le Nouveau-Monde.

Que le passant soit conservateur ou libéral, la réponse sera la même.

Diablotin confrère, vous vous plaignez de ce que l'on vous applique quelque fois l'épithète de *conservateur*, mais vous êtes vous-même trop gentil pour les autres pour qu'on hésite à vous dire ce que tout le monde sait être la vérité.

Un peu plus de modestie vous séduirait mieux ; car quand on a votre passé on ne parle jamais patois ni creole, en s'adressant à un confrère.

La *Minerve* accuse les libéraux de St-Hyacinthe de jouer le rôle d'étrangers, et elle ajoute :

"Il paraît, cependant, que ce système ne prend plus guère, pas même à Saint-Hyacinthe, que nos rouges considèrent comme un de leurs châteaux-forts, comme le centre du résultat des élections dans ce district."

Bien renseignée cette chère *Minerve*. Le district de St-Hyacinthe se compose des comtés de St-Hyacinthe, Rouville et Bagot. Voici les majorités des trois représentants libéraux :

L'hon. M. Mercier—majorité 306.
M. Bouchillier—majorité 242.
M. Blais—majorité 169.

Les élections de M. Mercier et de M. Bouchillier ont eu lieu en 1879. Depuis cette époque, les conservateurs ont élu M. Mousseau pour les Communes en admettant qu'ils ne pourraient pas vaincre M. Blais. Voilà, bonne *Minerve*, comment nous perdons du terrain dans le district de St-Hyacinthe.

336 chars ! 3,544 tombeaux ! 91,108 hommes !

Le chemin de fer du Pacifique coûtera \$103,000,000 en espèces sonnantes. C'est la *Minerve* qui l'admettait dernièrement, et nous reproduisons ici son calcul :

Subvention.....\$25,000,000
25,000,000 d'acres de terres à \$2 par acre.....50,000,000
Tronçons construits par l'Etat.....28,000,000

\$103,000,000

La *Minerve* me parle ni de l'exemption de droits fiscaux ni de l'exemption de taxes municipales ou autres pendant vingt années. Ces privilèges et ces immunités ont cependant une valeur appréciable et calculable en espèces. Les calculs les plus approximatifs portent à \$12,000,000 les droits que perdra le gouvernement et à \$10,000,000 la valeur de l'exemption d'impôts. S'il y a une légère erreur elle est au profit du syndicat et contre le gouvernement. Le total de la somme qui finalement sera réalisée par le syndicat s'élèvera donc à cent-vingt-cinq millions de piastres réparties comme suit :

Subvention.....\$25,000,000
Terres.....50,000,000
Sections construites par l'Etat.....28,000,000
Exemption de droits.....12,000,000
Exemption d'impôts.....10,000,000

\$125,000,000

Combien faudrait-il de chars, de tombeaux et d'hommes pour porter cette somme en argent monnayé ?

\$19,600 d'argent monnayé pesent un livre. Divisez 125,000,000 de piastres par \$19.60, et vous aurez comme quotient 6,377,551 livres.

Un char sur nos chemins de fer porte 19,000 livres. Si vous divisez 6,377,551 par 19,000 le quotient sera 335, et il restera 12,551 livres.

Il faudrait donc pour transporter l'argent donné au syndicat 335 chars !

Un tombeau ordinaire porte 1,800 livres. Divisez 6,377,551 livres par 1,800, vous aurez comme quotient 3,544, et il restera 151 livres.

Il faudrait donc 3,544 tombeaux !

Un homme fort et vigoureux porte sur une bonne route un sac pesant 70 livres. Divisez 6,377,551 par 70, le quotient sera 91,107, et il restera 61 livres.

Il faudrait donc pour porter les millions que nous allons donner au syndicat une légion de 91,108 hommes !

Et dire que le parti conservateur donne cet amas d'argent pour un chemin de fer qui qu'on n'apprendra au gouvernement ! C'est un don gratuit de 125 millions que nous faisons au syndicat.

Que nos concitoyens que l'on a bernés en 1878, se rappellent, en 1881, que Sir John A. Macdonald et ses amis, M. Courcelle, M. Ryan, M. Gault, vont donner pour rien recevoir en retour, une montagne d'argent qu'on ne pourrait transporter qu'en employant

336 chars ! 3,544 tombeaux ! 91,108 hommes !

Frais de route des ministres et des fonctionnaires sous les deux régimes.

Plus on parcourt les comptes des publics de 1878-80 plus on trouve des choses édifiantes.

Il paraît que nos ministres conservateurs ne se privent ni de luxe ni de confort lorsque le public paie. Les comptes publics de 1877-78, sous le régime libéral, portent aux chiffres suivants les frais de route des ministres :

Ministres des travaux publics.....\$ 258
Hon. Ed. Blake.....48
R. Laflamme.....297
W. B. Vail.....218
R. F. Cartwright.....118
Sir A. J. Smith.....135
J. B. Burpee.....200
J. E. Cauchon.....500
C. A. P. Pelletier.....80
L. S. Huntington.....303

Total.....\$ 2,257

Sous le régime béri de la protection on fait mieux les choses. Les ministres dépensent \$242 pour aller à Québec destituer M. Letellier. Pourquoi a-t-on fait ce voyage ? Est-ce qu'on ne pouvait pas adopter, à Ottawa, l'arrêté du conseil ? Pour aller en Angleterre détruire l'autonomie de la province MM. Langevin et Abbott ont fait payer pour leurs frais de route \$3,680. M. Abbott a reçu, en outre, comme honoraires une somme de \$1,960. On a donc dépensé \$5,642 pour satisfaire une rancune politique et fouler aux pieds la volonté de la province de Québec.

Outre ces dépenses les ministres conservateurs ont dépensé pour frais de route au Canada \$337 de plus que les ministres libéraux. Il suffit de comparer les chiffres suivants du dernier exercice financier avec ceux de l'exercice financier de 1877-78 :

Hon. John O'Connor.....\$ 92
Jas Macdonald.....214
Sir Leonard Tilley.....52
M. Bowell.....206
G. Baby.....300
J. C. Pope.....530
M. Wilmon.....309
L. R. Masson.....366
Directeur des postes.....582

Total.....\$2,794

Nos ministres conservateurs aiment, paraît-il, à encourager les cochers de place. C'est peut-être un moyen de prouver que la protection a fait renaitre l'âge d'or réservé par nos concitoyens. Pour 1878-80 on a dépensé pour les cochers \$1,028 ou \$564 de plus que sous le régime libéral. Voici les items pour chaque ministère :

Justice.....\$ 15
Milice (Sir A. Campbell).....183
Fonctionnaires.....60
Intérieur.....170
Finance.....86
Douanes.....38
Revenu de l'Intérieur.....277
Chemins de fer et canaux.....277
Travaux publics.....277
Postes.....120
Agriculture.....67

Total.....\$1,028

Pour l'exercice financier de 1877-78 le dernier entièrement contrôlé par les libéraux—on a dépensé pour les cochers que \$461, comme on peut le constater par les comptes publics. Cette somme a été répartie comme suit :

Milice.....\$ 95
Travaux publics.....99
Revenu de l'Intérieur.....104
Agriculture.....32
Postes.....166
Département en général.....99

Total.....\$ 461

Loyauté et tolérance des conservateurs.

Nous avons commis un grand crime. Nous avons failli scandaliser le Canada, et ce qui est pis, nous n'avons pas le repentir de notre conduite. Le *Canadien* cite la *Patrie* au tribunal de nos compatriotes d'origine anglaise. Nous manquons de respect pour la royauté parce que nous avons reproduit un écrit d'un journal français qui dit de rudes vérités aux monarches absolus.

De la part de gens qui ont traité le gouverneur général de jeune homme insignifiant qui ne valait pas mieux qu'un forban et de déploiement de réclame pour la royauté fait pâlir de rire. Croirait-on que nous avons affaire à ces conservateurs qui ont voulu effacer le rôle du monarque et faire tomber en désuétude ses prérogatives en affirmant que jamais des ministres, même criminels et prévaricateurs, ne pouvaient être démis par le chef de l'Etat ?

Les monarches nuisibles ce sont ceux qui veulent faire renaitre le moyen âge ; ceux que le *Canadien* et ses amis appellent de tous leurs vœux. Ce ne sont pas des souverains comme la reine d'Angleterre, le roi d'Italie, le roi des belges.

Nos concitoyens anglais savent bien faire cette distinction. Dernièrement M. Bright, parlant des malheurs de l'Irlande, attribuait aux monarches la cause de la plupart des maux dont souffrent les nations. Il disait que la responsabilité de la situation désolée de l'Irlande remontait au-delà du règne de la reine Victoria. M. Bright est un des conseillers de la reine, et jamais les anglais, en Angleterre et au Canada, n'ont songé à prononcer contre lui l'excommunication. Bien qu'il ait dit des vérités aux monarches on n'a nullement mis en doute sa loyauté.

Et M. Bradlaugh, qui a si violemment attaqué la maison de Brunswick, ne lui a-t-on pas ouvert les portes du parlement ?

Le *Canadien* ose accuser les anglais de favoritisme parce qu'il défendait ce qu'il appelle "nos libertés religieuses."

Les conservateurs reprochant aux protestants leur intolérance, c'est un spectacle des plus comiques. On croirait entendre un cochard faire un sermon sur la tempérance ou M. Langevin prêcher le mépris des biens de la terre. Depuis quinze jours, le *Courrier de St-Hyacinthe* reproche aux libéraux d'avoir élu au conseil municipal de St-Hyacinthe deux protestants. Que disent-ils ? Depuis des années les conservateurs font un crime aux libéraux d'avoir à leur tête un protestant, M. Joly.

A Montréal, en ce moment, les conservateurs intriguent secrètement pour poser la candidature de M. J. L. Beaudry pour la mairie. Leurs journaux favorisent ce mouvement. Seuls de tous les journaux français LA PATRIE a accueilli favorablement la candidature d'un protestant, M. Nelson. Nos finauds espèrent réunir les irlandais catholiques et les canadiens-français sous la bannière de M. B. Beaudry. C'est une coalition religieuse que l'on veut organiser. On verra si tous les canadiens-français donneront dans le panneau.

Les sucres de betteraves.

Nous apprenons de bonne source que M. Legros n'a pu obtenir satisfaction complète sur les demandes qu'il faisait au gouvernement d'Ottawa, et que les membres du syndicat qu'il représente, ne peuvent se contenter des garanties données. Ce syndicat a demandé, non pas des privilèges, mais simplement la certitude que pendant dix années à partir de celle où commencera leur fabrication, le sucre indigène jouira des mêmes exemptions que le sucre étranger si jamais on en vient à réduire le tarif. De plus, on demande l'entrée en franchise du matériel de la première usine, ainsi que cela se pratique aux Etats-Unis, ce matériel, indépendamment de l'économiquement qu'en France, on des constructeurs spécialisés en fabriquent continuellement.

Pourquoi refuse au syndicat de M. Legros ce qu'il a accordé au syndicat du Pacifique ? Le gouvernement va-t-il encourager l'industrie manufacturière en rendant difficile l'importation des machines ? Que l'on n'accorde aucun privilège ou qu'il n'y ait pas d'exceptions et que la règle soit uniforme pour tous.

Nous ne voyons rien là qui ne soit que très juste et que très naturel.

Comment ! des capitalistes français consentent à créer chez nous une industrie complètement inconnue, qui doit faire la richesse de nos provinces ainsi que cela s'est produit partout ailleurs, lorsqu'on s'est mis à la culture industrielle, et nous les laissons sur des questions d'intérêt secondaire.

Nous comprenons que devant le merveilleux entassement de ce fameux "Pacifique," qui doit ruiner le pays, toutes les autres questions d'intérêt général disparaissent, ou bien nos ministres seraient pas des tories.

Ainsi les cultivateurs de toutes nos provinces, libéraux et conservateurs, canadiens-français et anglais, acclamaient la venue de ces capitalistes français qui venaient ici pour fonder une industrie essentiellement française, et qui ne peut prospérer qu'en étant conduite par des gens du métier. Les terres augmentaient de valeur immédiatement, les habitants quadruplaient leurs revenus par la culture de la betterave, et nos législateurs qui veillent à nos destinées ont cru dans leur sagesse profonde qu'il n'était pas opportun d'accorder des garanties suffisantes à ces capitalistes.

Jonglez avec les millions du "Pacifique," et essayez dans vos fantaisies de clown de retomber comme eux sur vos pieds, c'est votre métier, mais au moins ne négligez pas vos électeurs bénévoles qui devront payer les pots cassés, et accorder leur seule chance qui leur reste de pouvoir payer un jour vos loyers, en donnant au syndicat des sucres, les quelques vérités qu'il vous demande. Et le Pacifique ne s'en portera pas plus mal, ni vous non plus.

Après tout, on ne demande qu'à faire revivre une loi qui n'a pas été mise à exécution.

Correspondance d'Ottawa.

17 janvier.

On affirme que tous les députés de la droite ont avalé la pilule du syndicat et que M. Macdougall même votera en faveur de la proposition. A cela rien d'étonnant. Dans quelques mois le poste de lieutenant-gouverneur de la Colombie sera à la disposition du ministère, et M. Macdougall, qui convoite cette charge, pourrait échapper sa proie s'il hésitait à emboîter le pas à la suite des ministres.

C'est Sir John qui a prononcé le dernier mot, celui qui devait fortifier les faibles et réchauffer le zèle des âmes timorées. Depuis 1873 le grand chef s'est effacé. Dans l'opposition comme à la droite c'est le Dr Tupper qui a joué le premier rôle ; c'est lui qui dirigeait l'attaque sous le régime libéral et qui, aujourd'hui, répond aux boulets rouges et à la mitraille de la gauche. Mais Sir John a une qualité qui fait de lui un homme d'Etat : il est poli et il sait se faire respecter.

Cet avantage rend souvent un homme politique indispensable et contribue puissamment à lier un faisceau les débris épars d'un parti dans les temps d'infirmité. Nombre de conservateurs font passer avant l'indolence au parti leur amitié personnelle pour Sir John. Il y a le groupe des amis de Sir John qui se désignent plus nettement le jour où cet homme distingué disparaîtrait de la scène, car alors on verrait des points qui souvent a sauvent la parti conservateur, s'évanouir sous le souffle des dissensions intestines. Dans l'Ontario la retraite de Sir John réduirait à de minces proportions le parti qui appuie le ministère actuel. Le Dr Tupper et M. Tilley ne pourraient pas, comme Sir John, rallier à leur drapeau cette masse flottante de la population qui vote d'un parti à l'autre et qui se déplaçant efface la majorité pour la reporter ailleurs.

C'est Sir John, et Sir John seul, qui tient debout le parti conservateur. Ce phénomène d'une situation politique reposant sur une seule personnalité s'est déjà produit en Angleterre. Autrefois Lord Palmerston commandait en maître dans le parti libéral parce qu'un groupe était attaché à sa personne. Ce groupe était bien distinct de la masse du parti ; on appelait ses membres les *palmerstonians*. A la mort de Lord Palmerston on vit ses amis perdre constance et se confondre dans les autres nuances politiques ; le point d'appui faiblit, l'édifice s'écroula. Les tories n'auraient pas vaincu par une majorité de 4 le ministère de

Lord Rus-sell sur le bill de réforme de 1866 si Lord Palmerston eût été vivant pour électriser ses amis et leur communiquer les sentiments de son cœur.

Dans les circonstances difficiles Sir John reprend sur une scène plus modeste le rôle de Lord Palmerston. Aujourd'hui il n'a pas disséqué les deux projets de syndicat ; il a effleuré le sujet plusieurs fois afin d'exprimer clairement son hostilité au syndicat Howland, mais il n'a pas fait un plaidoyer complet en faveur du syndicat Stephen. Le Dr Tupper avait fait cette besogne. Le premier ministre s'est borné à démontrer à ses amis les obligations et les devoirs que leur imposaient les nécessités de parti. Les députés de la droite sont satisfaits et Sir John l'est aussi. Plus d'hésitation, plus d'insubordination, plus de révolte dans le camp. Tout est pour le mieux sous le meilleur des gouvernements, disent les députés de la droite : l'ordre règne à Varsovie !

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa 17.

La séance est ouverte à trois heures. M. BLAKE dépose une requête signée par un grand nombre d'électeurs de la division électorale de Northumberland demandant que le chemin de fer du Pacifique soit construit d'une manière économique.

MM. Glen, Laurier, Wheeler, Charlton, Borden et Paterson déposent des requêtes demandant que le contrat pour la construction du chemin du Pacifique ne soit pas ratifié.

M. COUGHLIN dépose des requêtes demandant que ce contrat soit ratifié. Sir CHARLES TUPPER dépose plusieurs rapports ainsi que les propositions du nouveau syndicat pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

En réponse à une interpellation de M. Casgrain, Sir C. TUPPER dit que des copies de ce document seront distribuées aux députés immédiatement.

M. BOULTBEE dépose un projet de loi pour constituer en corps politique la compagnie du chemin de fer de la vallée de la Saskatchewan et de la Baie d'Hudson.

Sir J. A. MACDONALD propose que si ce que son excellence le gouverneur général doit donner un lever ce soir, après six heures, la séance de la chambre reste adjournée jusqu'à trois heures demain.—Adopté.

M. McCISAAC demande si, depuis la dernière session du parlement, le gouvernement a repris les négociations avec le gouvernement de Terre-Neuve dans le but d'obtenir l'importation du bétail dans cette province sans payer de droits ?

Sir L. TILLEY répond que le gouvernement n'a pas entamé de négociations dans ce but depuis la dernière session.

M. BLAKE demande au ministre des chemins de fer s'il va soumettre à la chambre les certificats des gérants des banques relativement au dépôt d'une somme de \$4,200,000 par le nouveau syndicat du chemin de fer du Pacifique.

Sir C. TUPPER répond que tous les documents de cette nature seront déposés devant la chambre demain.

On reprend le débat sur les propositions concernant la construction du chemin de fer du Pacifique qui ont déjà été discutées devant le comité général de la chambre.

Sir JOHN A. MACDONALD fait observer que les deux partis se sont prononcés en faveur de la construction du chemin de fer du Pacifique par une compagnie, et que le projet que l'on discute aujourd'hui est plus avantageux que celui de 1872.

Après avoir parlé des obligations que le Canada a contractées pour cette entreprise il ajoute que les deux gouvernements se sont efforcés de faire construire le chemin par une compagnie.

Honorable député de Lambton a demandé des commissions, mais soit que les territoires du nord-ouest ne fussent pas aussi bien connus qu'aujourd'hui, soit que l'argent ne fut pas abondant sur le marché, ou pour toute autre raison, il n'en a rien obtenu.

L'année dernière, ajoute Sir John, dans un discours que j'ai prononcé en public j'ai énoncé clairement quelles étaient les intentions du gouvernement. A mon retour d'Angleterre j'ai annoncé que nous avions passé un contrat et je le répete aujourd'hui. Nous construisons le chemin et nous remplissons nos obligations en dépit des menées de l'opposition.

Sir John parle longuement des propositions du nouveau syndicat et dit que c'est un complet politique qui a été formé à Ottawa dans le but de faire échouer le projet du gouvernement.

Le gouvernement se croit tenu de remplir les conditions du contrat qui a été passé de bonne foi de part et d'autre et qui assurera la construction de ce chemin.

Sir John donne lecture des ébauches du nouveau contrat concernant l'abandon du projet de construire les sections du chemin de la Colombie ; il dit que ces stipulations démontrent clairement que ce document a été préparé dans un but politique et pour servir les intérêts des députés de la gauche qui s'opposent à la construction de cette partie du chemin du Pacifique.

On voit que la nouvelle compagnie se propose de construire seulement la section des prairies qui est la plus facile à construire.

Sir John dit que le syndicat ne pourra exécuter aucun monopole parce qu'il n'aura pas le droit d'exercer le monopole.

Lord Rus-sell sur le bill de réforme de 1866 si Lord Palmerston eût été vivant pour électriser ses amis et leur communiquer les sentiments de son cœur.

Dans les circonstances difficiles Sir John reprend sur une scène plus modeste le rôle de Lord Palmerston. Aujourd'hui il n'a pas disséqué les deux projets de syndicat ; il a effleuré le sujet plusieurs fois afin d'exprimer clairement son hostilité au syndicat Howland, mais il n'a pas fait un plaidoyer complet en faveur du syndicat Stephen. Le Dr Tupper avait fait cette besogne. Le premier ministre s'est borné à démontrer à ses amis les obligations et les devoirs que leur imposaient les nécessités de parti. Les députés de la droite sont satisfaits et Sir John l'est aussi. Plus d'hésitation, plus d'insubordination, plus de révolte dans le camp. Tout est pour le mieux sous le meilleur des gouvernements, disent les députés de la droite : l'ordre règne à Varsovie !

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa 17.

La séance est ouverte à trois heures. M. BLAKE dépose une requête signée par un grand nombre d'électeurs de la division électorale de Northumberland demandant que le chemin de fer du Pacifique soit construit d'une manière économique.

MM. Glen, Laurier, Wheeler, Charlton, Borden et Paterson déposent des requêtes demandant que le contrat pour la construction du chemin du Pacifique ne soit pas ratifié.

M. COUGHLIN dépose des requêtes demandant que ce contrat soit ratifié. Sir CHARLES TUPPER dépose plusieurs rapports ainsi que les propositions du nouveau syndicat pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

En réponse à une interpellation de M. Casgrain, Sir C. TUPPER dit que des copies de ce document seront distribuées aux députés immédiatement.

M. BOULTBEE dépose un projet de loi pour constituer en corps politique la compagnie du chemin de fer de la vallée de la Saskatchewan et de la Baie d'Hudson.

Sir J. A. MACDONALD propose que si ce que son excellence le gouverneur général doit donner un lever ce soir, après six heures, la séance de la chambre reste adjournée jusqu'à trois heures demain.—Adopté.

M. McCISAAC demande si, depuis la dernière session du parlement, le gouvernement a repris les négociations avec le gouvernement de Terre-Neuve dans le but d'obtenir l'importation du bétail dans cette province sans payer de droits ?

Sir L. TILLEY répond que le gouvernement n'a pas entamé de négociations dans ce but depuis la dernière session.

M. BLAKE demande au ministre des chemins de fer s'il va soumettre à la chambre les certificats des gérants des banques relativement au dépôt d'une somme de \$4,200,000 par le nouveau syndicat du chemin de fer du Pacifique.

Sir C. TUPPER répond que tous les documents de cette nature seront déposés devant la chambre demain.

On reprend le débat sur les propositions concernant la construction du chemin de fer du Pacifique qui ont déjà été discutées devant le comité général de la chambre.

Sir JOHN A. MACDONALD fait observer que les deux partis se sont prononcés en faveur de la construction du chemin de fer du Pacifique par une compagnie, et que le projet que l'on discute aujourd'hui est plus avantageux que celui de 1872.

Après avoir parlé des obligations que le Canada a contractées pour cette entreprise il ajoute que les deux gouvernements se sont efforcés de

30. Un lot de terre ou emplacement situé dans le dit canton, comme faisant partie de la ferme Fraser, ayant une étendue, plus ou moins; borne en front par la chaine par la propriété de Hu-H-Fraser, à l'est par madame Charles Geiger, sans bâtisses. Propriétaires: les b.

Montant du pourcentage municipal. Taxes A.

1

40. Un lot de terre ou emplacement situé au dit-village de Lach, front par une rue, en arrière ou au sud par les propriétés de Ale. et P. Lino, à l'est par Phineas Lano, et à l'ouest par Camille Lano, avec une maison dessus érigée, mesurant environ quarante pieds de front et quatre-vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins. Propriétaire, Eusebe Piquet, agriculteur, résident.

Montant pour taxes municipales. \$0.18
Frais. 0.25

Total. \$0.73

50. Un lot de terre ou emplacement situé au dit village de Lachute, borné au nord par Paul Auzie, à l'ouest par la rue du Bord de l'Eau, (Water street), à l'est par Ephraïm Duque, et en front ou au sud par la rue Meikie, avec une maison dessus érigée, mesurant quarante, quarante-cinq pieds de front et cent pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins. Propriétaires, les héritiers de feu François Poirier, un bon vivant, sellier.

60. Un lot de terre ou emplacement situé au dit village de Lachute, borné en front et en sesd par une rue nouvelle, en arrière ou au nord par la propriété de Thomas Barrow, etc., à l'est par la propriété Forner, etc. Il s'agit par lesd heritiers de François Poirier, avec une maison desmurs anglaise, mesurant quatre-vingt-cinq pieds de front et cent pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins. Propriétaire, Ephraïm Dunce, teneur, résident.

Paris, \$5.00
Frais, 0.25
Total, \$5.25

70. Un lot de terre ou emplacement situé au dit village de Leclerc, borné en front ou au sud par une rue ou arrière ou au nord et à l'ouest par la propriété de Thomas Barron, écri., et à l'est par l'habitat Léves, avec les dépendances d'usage origin., ayant une étendue d'un demi-acre environ, plus ou moins. Propriétaire, Frédéric Leves, journalier, non résidant, (sans valeur). Montant, 48 pour taxes municipales, \$2.25.

80. Un lot de terre ou emplacement situé au dit village de Lachy, borné en

Thomas Barrelier, au nord par Joseph Belanger et au sud par Louis Anzures ses représentants, avec les maisons dessus érigées, mesurant environ soixante pieds de front et cent quarante pieds de profondeur, plus ou moins. Propriétaire, François Raymond dit LaBrosse, journalier, non résident.

Montant de pour taxes municipales,	\$6,63
Frais,	0,25
Total,	6,88

ou en front par une rue nouvelle, à l'ouest et au nord par la propriété de Thomas Barron, écr., à l'est par Peter et James McGibbon, montant cinquante-deux pieds de front et cent cinquante-trois pieds de profondeur, plus ou moins, avec les bâtiments dessus érigés. Propriétaires, James Morrell, résident.

Montant du poix taxes municipales, \$6.79.
Taxe scolaire et répartition échues le 1er juillet 1880 4.30
Frais, 0.50
Total, \$11.59

à l'est par la rue du Bord du Eau, (Water street), au nord par la rivière du Nord, au sud et à l'ouest par la propriété de Thomas Barron, ceux ayant environ un arpent en superficie, plus ou moins, les bâtiments destinés à être érigés. Propriétaires, les héritiers du feu Alexander Morrell, en son vivant, maçon, du même lieu, résidant.

Montant de pour taxes municipales, \$192
Taxes scolaires, 3.15
Frais, 6.20

110. Un lot de terre ou emplacement situé au dit village de Lachute, connu comme faisant partie de la Ferme Grise, ayant environ un quart d'arpent d'étendue, plus ou moins, bordé en front par le chemin public et de ses côtés par les propriétés de Peter Grise, avec les bâtiments dessus érigés. Propriétaire, Frances Babinet, résident.

Montant dû pour taxes municipales, \$0.33
Frais, 0.15

[illegible]

30. Un lot ou partin de terrain situé côté nord de la Rivière du Nord, dans la
date paroisse de St. Jérusalem d'Argenteuil, connu comme la lot numéro deux
de la quatrième concession, côté nord de la Rivière du Nord dans la
paroisse, contenant environ dix arpents en superficie, plus ou moins, le dit
lot appartenant à Charles Thibert ou ses représentants, et désigné sous le rôle
d'évaluation de la date paroisse sous le No. 447, non résident.

GAVIN J. WALKER,
Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal
du Comté d'Argenteuil.

Ventes par Encren.

A vendre ou a louer.

Cette magnifique propriété située a
coeur des ruis Lagueuchière et de Mail
soudaine, comprenant des scieries à va
peur, fonderie, moutins, pressoirs, loge
gements, etc., occupée ci-devant par M
Daniel Mureux. Cette scierie est construite

IN RE "The Montreal Weaving Co."
Fidèle.

Le syndic soussigné vendra à l'encan, sur le prégr 24 de la Compagnie, chemin de l'Asie neuve.

JEUDI, le 20 JANVIER,
COMMENCANT À ONZE heures s.m.

la manufacture de belles toiles d'ore, sacrés à l'importe quelle industrie parce que le pouvoir moteur est suffisant pour faire mouvoir à l'importe quelle machine. Le fondere est au complet avec machine à vapeur, moines. M. Munroe a exploité cette manufacture avec profit pendant plusieurs années et c'est une belle occasion de faire un bon achat. Cette propriété est dans une des meilleures sections de la ville.

40 mètres pour faire des corsets, 40 mètres Jacquard, 1 machine à tisser; 1 machine à enrouler; 1 machine à tricoter; 3 câbles d'agrafes et de rivets pour 8 bustes; 7 câbles de crantons pour l'accrochage; 5 câbles de navires; câbles de fœux; 2 câbles de terre; 1 câble de fer; 1 câblé pour faire ouvrir le lingot; 1 machine à laver; 1 machine pour faire des boutons.

Ainsi qu'un grand nombre d'autres objets sans avoir d'œuvre ne coûte pas cher. Possibilité immédiate.

Aussi un pite de maisons borné par les rues de Maisonneuve, Dorchester, Champlain et St-Jacques.

S'adresser à : T. SIVIPOND,
No 253 rue des Commissaires.
Montreal, 17 janvier 1881. n° 271

Le 1^{er} lot de vieux fer, 1 lot de poutres,
 courches, etc., 1 lot de fûs en bois et
 autres articles.
 Conditions: comptant.
 On peut examiner ces articles en s'a-
 dressant aux sous-ogés.
 L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.
 BENNING & BAUSALOU,
 L. P. A. GAREAU, L. P. A. GAREAU
 L. P. A. GAREAU, L. P. A. GAREAU
 L. P. A. GAREAU, L. P. A. GAREAU

[illegible]

45 x 75 pieds, et l'autre 42 x 150 pieds, se prolongeant jusqu'à la rue St Dominique, sur laquelle nous se trouvent deux maisons Nos 4 et 10. Belle occasion de faire de bons placements. Vente à mes salles VENDREDI, LE 21 JANVIER, A DIX heures et demie.

T. J. POTTER,
Encuseur.

L. F. A. GAREAU, L. F. A. GAREAU
L. F. A. GAREAU, L. F. A. GAREAU
L. F. A. GAREAU, L. F. A. GAREAU
L. F. A. GAREAU, L. F. A. GAREAU

Vente d'une propriété de
prix située au coin des rues Amherst
et Dorchester, magasins et logement en
brique, et deux maisons en bois, portant
les Nos 224, 226, 228, de la rue Dorchester
et le Nos 113 et 115 de la rue Amherst.

L.P.A.GAREAU
294 rue St Joseph

tre traités. Unidites : la mortie const
tant, la balance dans trois ans avec l'it
pié à 6 par cent, ou à la fin de la période, tot
au complet. Vente à 100 galles LOND
LE 1 JANVIER.

T. J. FOTER
BOMBER.

ON ACHETE

LA VENTRE

A. BONNEVILLE,
 117, rue St-Georges.

à destination de GLASGOW, le 25 Janvier
Quelques 11 Janvier

PRIX DU PASSAGE:
PARQUEURS: De Québec à Liverpool, 20
billets d'aller et retour 400.
Metropolitain: Billets, 1/2 de 400, plus
des prix.

On peut se procurer des billets d'aller
et retour à principes d'intervalle de 15 jours
du Grand Tronc, à travers les Compagnies
navigantes pour le transport direct des
passagers de ou à l'empire qui entourent
le Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements
relativement aux prix de passage, et pour
le transport de vos marchandises, écrivez
à Londres, 40, Mark Lane, E.C. 3.

LIGNE DU
Vermont Central.
Voie ancienne, sûre et courte.
Toute traine express pour jour même de départ sans arrêt à
et compris. Des trains V. C. express, à
d'aller et de retour, au service de nuit, entre Montpelier
et de Chârlot, ainsi qu'au service de jour, via Troy, de
depuis Montréal et Boston.
DÉPART DE MONTRÉAL
Train-express, s'enfonce du pont pour Boston,
via Lowell, au Pickering, à 7 h. 15 a. m.
via Troy et Springfield à 7 h. 15 a. m.
pour New York à 8 h. 15 a. m.
Pour Waterbury et Danvers à 8 h. 15 a. m. Train-express, service de nuit, pour New-York, à 11 h. 15 a. m.

RETOURS:
Le train express, service de Jour, part de Boston, via Lowell, à 6.45 h. et de New-York à 8.00. A. M. T.O.P. et de New-York à 8.00. A. M. T.O.P. et de Boston à 9.00 p.m.
Le train express, service de nuit, part de Boston à 8.30 p.m. et de New-York, à 8.30 p.m. et de Springfield à 8.30 p.m.
Le train express, de nuit vers de New-York à 8.30 p.m., arrivant à New-York à 11.00 p.m.

Pour acheter des billets et obtenir des renseignements au sujet du train pour la traversée du Canada, marchandise, adresses au bureau de chemin de fer, Vermont Central, 100 rue St-Jacques.

W. B. VIALI,
Agent pour la vente des billets au Canada.

Bureau à New York : 417 Broadway.
 W. M. F. SMITH, J. W. HODART.
 Ont vendu pour
 la vente des billets.
 St. A. Paris. Vt. June, 1890.



Chemins de fer Q. M. O. St. O.
CHANGEMENT D'HEURES.
 A COMPTER DES
Mercredi, 15 Dec. 1890,
 Les courriers circuleront comme suit :
 Départ d'Elloch vers Missis. Malin. Express.

[illegible]

Les trains qui vont à Ottawa, où on en arrive
se relèvent avec les trains qui arrivent à
ici pendant pour Québec.

Tous les trains circulent d'après l'heure de
horaire.

BUREAU GÉNÉRAL: 13 Place d'Armes.
BUREAU POUR LA VENTE DES BILLETS:
RUE St Jacques.

L. A. SENECAU.
Surintendant général.

24 avril 1920.

A Vendre
5 MILLIONS DE PIEDS
DE
BOIS DE SCIAGE SEC,

HUBERT & FRÈRE,
 No 92, rue Sanguinet,
 Coin de la rue Dornhauser.
 18 sept.
 E. VANIER, A. T. | J. Z. BENTHER, A. A.
 L'UN, A. T. | L'UN, A. T.
 Diplômé de l'École Polytechnique.
 J. Emile Vanier & Cie,
 Propriétaires provinciaux, ingénieurs ci-
 vil et maritime et, architectes et éva-
 luateurs, constructeurs et écri-
 vains, etc.
 55 RUE SAINT JACQUES.
 MERCURE: 55 RUE SAINT JACQUES.

TOUJOURS au GRAND VATEL

MEILLEUR DE CHOIX
DINERS PARTICULIERS,
SALONS PRIVÉS
Cave sans rivale pour les vieux
de France.

Nos 26, 28 et 30

RUE SAINT-JACQUES

B - Le chiffrera à la disposition des
jusqu'à sa mort.
BOUTHERON.

IMPRESSIONS

N TOUS GENRES

AU BUREAU DE

A PATHE

32, rue St GALL,